

Changements au calendrier des collectes de matières résiduelles dès janvier 2020

Magog, le 4 décembre 2019 – La Ville de Magog désire rappeler aux citoyens que d’importants changements ont été apportés au calendrier des collectes de matières résiduelles pour l’année 2020. Le territoire de Magog est désormais scindé en deux secteurs (A ou B) et la fréquence de collectes des matières compostables et des déchets a été revue à la baisse. Les changements seront en vigueur dès janvier.

La mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Vicki-May Hamm, mentionne que « c’est un important changement, mais plusieurs municipalités ont déjà emboîté le pas et le tout se déroule très bien. Les citoyens peuvent se référer au calendrier des collectes que l’on retrouve dans le calendrier municipal ou encore sur le site Internet de la Ville et qui indique à quel moment sortir le bon bac. L’étape la plus importante est toutefois de s’assurer de bien trier les matières à la source. C’est ce qui permet de réduire ce que l’on retrouve dans le bac de déchets et d’optimiser la collecte des matières résiduelles. »

Nouveau! Secteur A ou B

Le territoire de Magog est désormais scindé en deux secteurs (A ou B). Les citoyens sont invités à entrer leur adresse physique sur la carte interactive au ville.magog.qc.ca/secteurs-collectes pour connaître le secteur dans lequel ils habitent. Une copie de la carte est également disponible sur la page couverture du calendrier municipal qui a été distribué par la poste. Les citoyens qui n’ont pas accès à un poste informatique et qui souhaitent connaître leur secteur, peuvent communiquer avec le Service GO au 819 843-3333.

Changement de fréquence – déchets et matières compostables

La fréquence des collectes de matières compostables et de déchets a été revue à la baisse. Les déchets seront désormais ramassés une fois par mois. En ce qui a trait



aux matières compostables, elles seront ramassées toutes les semaines de mai à novembre et une fois par mois le reste de l'année.

Recyclage aux deux semaines et jour de collecte inchangé

Pour les deux secteurs (A et B), les matières recyclables continueront d'être ramassées aux deux semaines. Par ailleurs, le jour de la collecte demeure le même qu'à l'habitude.

Comment s'informer

Les citoyens sont invités à consulter et à conserver le calendrier municipal qui demeure l'outil le plus complet pour s'informer des changements. Le calendrier des collectes est également disponible sur le site Internet de la municipalité au ville.magog.qc.ca/calendriermunicipal. Pour toute question concernant le changement de fréquence des collectes de matières résiduelles, les citoyens sont invités à communiquer avec le Service GO au 819 843-3333.

Invitation à une séance d'information

La Ville de Magog tiendra une séance d'information qui portera sur les changements apportés au calendrier des collectes le mardi 10 décembre, de 19 h à 21 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Magog (7, rue Principale Est). Les citoyens sont invités à y participer et à poser leurs questions.

« Nous voulons nous assurer que les changements sont clairs pour tous les citoyens. C'est pourquoi nous invitons la population à une séance d'information afin de bien expliquer les modifications au calendrier des collectes. Ce sera l'occasion de répondre aux interrogations des citoyens. » explique M^{me} Hamm.

Les personnes intéressées à y participer ont jusqu'au lundi 9 décembre pour s'inscrire par courriel à communications@ville.magog.qc.ca ou par téléphone au 819 843-3333, poste 336.



Les citoyens qui ne peuvent être présents pourront tout de même assister à la séance d'information puisqu'elle sera webdiffusée en direct sur la page Facebook de la Ville. Les intervenants répondront aux questions de la salle en plus de celles posées à même le fil de la publication en direct.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 350

